



agir.entresaoneetgrosne@laposte.net

Chemin de la Teppe
71240 LAIVES

Laives le 15 décembre 2011

Monsieur DURIAUX, Président du SIE de la région de
Sennecey-le-Grand.

Copie aux membres du conseil d'administration

Monsieur le Président,

Après réception de l'ensemble des documents sollicités par courrier, je tenais à vous en remercier et apporter des éléments de réponse sur les différents points de votre courrier.

1/La défense des intérêts du SIE : effectivement le maintien d'un syndicat des eaux est l'une des priorités de notre association ; à cela nous ajoutons le respect de la démocratie, la lutte contre les conflits d'intérêts, et une volonté d'agir autrement pour le maintien d'une eau de qualité bactériologique et sanitaire. Nous sommes donc une association citoyenne même si nos questions, nos affirmations peuvent déranger et remettre en question des fonctionnements, des pratiques jamais remises en cause à ce jour.

2/ L'article de presse : dans cet article de presse, il n'est écrit dans aucune des phrases le composant que nous critiquons la mise en place du filtre à charbon.

Bien au contraire puisque nous approuvons cette installation très tardive puisque depuis 15 ans et plus, différents rapports ont désigné les pollutions agricoles comme responsables de la dégradation sanitaire de l'eau distribuée par le SIE.

Nous avons soutenu cette démarche quel qu'en soit le coût, même si nous estimons que les fabricants de cette chimie devraient être les payeurs, bien que les frais juridiques disproportionnés pour nos moyens et ceux du SIE nous privent de les poursuivre en justice.

Par contre comme l'histoire a une fâcheuse tendance à se répéter, nous restons vigilants sur l'application scrupuleuse de la démarche AAC. Nous affirmons également, preuve à l'appui que le filtre à charbon ne sera efficace à 100% que si en aval les bonnes pratiques agricoles sont réellement appliquées. En effet dans le rapport de la mise en place de la démarche AAC phase 2 page 17 le schéma met en évidence l'augmentation de la présence d'une autre molécule, le glyphosate.

Dans les analyses du 5 septembre 2011 au robinet de Laives :

Le nombre de pesticides dont la teneur est de 0.050 pour des limites de qualité de 0.10 est de 85 sur 352 analysés. AMPA et glyphosate compris.

Le nombre de pesticides dont la teneur est compris entre 0.05 et 0.08 pour des limites de qualité de 0.10 est de 7 sur 352 analysés.

Le nombre de pesticides dont la teneur est de 0.10 pour des limites de qualité de 0.10 est de 21 sur 352 analysés.

1 pesticide dépasse la limite de qualité, le Pyriade 0.15

Soit 31% de pesticides à de fortes doses.

Dans un autre rapport (joint au courrier) paru dans le journal Repère de la structure Altere-Bourgogne, organisation sous le patronage de la préfecture de Bourgogne, de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, dans le numéro 57 de juin 2011, se trouve une étude sur la dégradation des ressources en eau en Bourgogne.

Cet article fait état de l'impossibilité de filtrer et de retenir cette molécule (AMPA et glyphosate) par les filtres à charbon et tout autre système ; il en va de même des antibiotiques injectés aux animaux ou donnés dans les compléments alimentaires qui, par les déjections, rejoignent le sol.

Cet article tire la sonnette d'alarme sur toutes les nouvelles molécules dont les effets ne sont pas maîtrisés mais dont on constate un effet cocktail très dangereux.

Nous n'avons donc jamais caché notre objectif de développer une agriculture biologique sur l'ensemble du périmètre de la démarche AAC.

Seule une agriculture biologique peut garantir une eau sans pollution chimique et ne pas occasionner l'installation de nouvelles machines de traitement de l'eau dont le coût est supporté en grande partie par les abonnés ou par les contribuables via nos impôts.

3/ Les réunions publiques.

À ce jour, nous avons réalisé qu'une réunion publique d'information, aucun élu du SIE n'y assistait. Certes, nous n'avons pas envoyé d'invitation officielle au SIE au même titre que le SIE ne nous envoie pas les dates de ses réunions.

À la réunion du 18 novembre à Messey-sur-Grosne, 25 personnes étaient présentes dont 14 non adhérents à notre association.

Pour nous, cette réunion fut très constructive car nous avons expliqué la méthodologie de la démarche AAC et décrypté différents rapports. Nous avons exposé notre projet pour une autre agriculture, biologique à taille humaine et le développement de circuits courts.

Des divergences d'orientation existent, il ne faut pas les nier; cependant nous avons souligné que le SIE avait, pour une fois, pris les bonnes décisions avec l'installation du filtre à charbon ; nous avons mis également en avant les difficultés rencontrées par les exploitations agricoles.

4/ Notre vigilance est et sera totale sur l'application des préconisations du rapport de la chambre d'agriculture et celui de la SOGREAH validé par le Préfet.

Les membres du conseil d'administration restent à votre entière disposition pour échanger sur nos divergences et sur notre projet.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Christophe REGNIAUD

Président d'Agir entre Saône et Grosne